

**S.I.R.P. DANCY, LE GAULT ST-DENIS, MORIERS,
PRE ST-EVROULT, PRE ST-MARTIN**

8 Place de l'Eglise 28800 LE GAULT SAINT DENIS

Tel : 02.37.47.28.85 Fax : 02.37.47.24.66. Email : mairielegaultsaintdenis@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL
DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE**

Le Comité syndical du Regroupement Pédagogique de Dancy, le Gault-Saint-Denis, Moriers, Pré-St-Evroult, Pré-St-Martin, s'est réuni **le 5 mars 2009 à 20 heures**, à la mairie du Gault-St-Denis, sous la présidence de M. François WISSOCQ, Président.

Absents/excusés : M. Fabrice CHABOCHE (non remplacé), M. Ludovic BOUILLY-ARNOULT (suppléant : M. Jean Marc BRAYDA BRUNO, M. Melle Alexandra CARON (suppléant : M. David DEL PESO) et M. Hervé LESCALIER (suppléante : Melle Christelle CREPIN).

Secrétaire de séance : M. Patrick CHARPENTIER

Après avoir présenté Mme Valérie COLLARD, chargée du secrétariat du SIRP et rappelé la convention fixant le remboursement de 8/35ème à la commune du Gault-St-Denis, le président fait part de la nomination de Mme Céline BESNARD sur le poste nouvellement créé à 23/35ème.

Le Comité Syndical,

- fait part des différents courriers et réponses concernant les maîtres spécialisés et les problèmes liés à la grève du 29 janvier 2009,
- remercie les communes pour leur réactivité lors des périodes de neige,
- après avis du Comité Technique Paritaire (C.T.P.) du Centre de Gestion, décide la suppression des postes à 28/35ème (dernièrement occupé par Mme BROQUIN, retraitée) et à 9.5/35ème concernant l'accompagnatrice de car, Mme GENTY,
- décide la création d'un poste à 6.5/35ème d'accompagnatrice du car ; un avenant sera apporté au contrat de Mme GENTY,
- décide la création de 2 postes d'A.T.S.E.M. 1ère classe afin de se conformer à la législation obligeant le reclassement des A.T.S.E.M. 2ème classe. La Commission Administrative Paritaire sera saisie,
- en préalable au budget, fixe les orientations en matière d'investissement :
 - besoin d'une auto laveuse pour le nettoyage des sols par le personnel
 - remplacement d'un extincteur
 - remplacement des tables au restaurant scolaire pour septembre 2009 en fonction des possibilités
- sous la présidence du doyen de séance, M. Patrick JOUANNON, approuve les comptes administratifs 2008 qui laissent apparaître :
 - pour la régie de transport : un excédent d'exploitation de 12 608.41 € et un excédent d'investissement de 32 766.32 €
 - pour le syndicat : un excédent de fonctionnement de 20 815.43 € et un déficit d'investissement de 6 324.88 €

- pour le budget 2009 : après avoir rappelé les critères de participation des communes (proportionnellement au nombre d'élèves présents à la rentrée scolaire et au nombre d'habitants), approuve les budgets qui s'équilibrent ainsi :
 - pour la régie de transport : en exploitation à 75 237.00 € et en investissement à 55 291.00 €
 - pour le syndicat : en fonctionnement à 255 180.00 € et en investissement à 20 147.00 €
- soit une participation des communes de 195 000.00 € répartie entre les communes selon les critères retenus,
- soit une participation par élève de 1 300.00 € maîtrisée compte tenu des investissements réalisés,
- renouvelle la location du garage de Mme SAULAY,
- charge M. DEL PESO de la mise en place d'internet en réseau dans les classes ; coût estimatif : 450.00 H.T.
- est informé de la nécessité de mettre en place l'action sociale pour le personnel.

Le Président,
François WISSOCQ.